

REPUBLIQUE FRANCAISE EURE

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

ID: 027-200087252-20250227-25_01-DE

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025



Délibération n° 25_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)

Séance du 27 Février 2025	Nombre de délégués	
Délibération n°25_01	En exercice : 7	
Convocation : 19 Février 2025	Présents ou représentés : 5	
Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2025	Absents: 2	

L'An deux-mil-vingt-cinq, le jeudi vingt-sept février, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du dix-neuf février deux-mil-vingt-cinq, se sont réunis à la mairie de Conches en Ouche, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h10 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents:

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Christophe ALORY
Monsieur Gérard CHERON
Monsieur Frédéric CHOPIN

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Christophe CAPELLE

Excusés:

Monsieur François BRIZARD Monsieur Jean-Marie MAILLARD

FINANCES

BUDGET GENERAL: DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le débat d'orientation budgétaire (article L.2312-1du Code Général des Collectivités Territoriales). Le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets. Il s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants, aux EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants et au département en application des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales.

Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du CGCT).

Article D2312-3 du CGCT (communes, EPCI concernés et leurs établissements publics) :

- A. Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :
- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- B. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L.2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :



REPUBLIQUE FRANCAISE EURE

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

ID: 027-200087252-20250227-25_

Publié le 06/03/2025

5²L0~

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. "L'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 qui a été publiée au Journal Officiel n°18 du 23 janvier 2018 a également introduit de nouvelles dispositions : « II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- a) L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement;
- b) L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. ». Ce débat s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT. Même si le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte de l'assemblée (circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 et TA de Montpellier, 11 octobre 1995, René Bard c/commune de Bedarieux), afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Conformément aux articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse (rapport d'orientation budgétaire), document d'analyse économique et financière, présentant également une projection 2025 du Budget vous a été remise avec le présent ordre du jour, afin de servir de support au Débat. Il vous est proposé d'en prendre connaissance ensemble.

Vu les articles L. 2312-1 du CGCT;

Vu l'article XX de son règlement intérieur ;

Vu la loi NOTRE n°2015-991 du 7/08/2015;

Vu la note explicative de synthèse jointe en annexe conformément aux articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

DONNE ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientation Budgétaire 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton Marcel SAPOWICZ



Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID: 027-200087252-20250227-25_01-DE



D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

5/03/2025

Rapport d'orientation budgétail ID: 027-200087252-20250227-25_01-DE

Comité syndical du 27 février 2025

Le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités territoriales est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin de discuter des grandes orientations du prochain budget. La tenue d'un DOB est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Les conditions de déroulement du débat d'orientation budgétaire sont déterminées dans le règlement intérieur du SMABI, dans son article XX. La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte. Les projets seront précisés par leurs déclinaisons en actions lors du vote du budget qui suivra et permettra d'affiner le programme d'actions.

Il permet également d'informer sur la situation financière du syndicat mixte et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mise en œuvre.

Depuis l'adoption de la loi NOTRE du 7 août 2015, le débat porte sur le rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, et la structure et la gestion de la dette. L'article D 2312-3 du CGCT détermine le contenu exhaustif de ce rapport.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat. Le rapport est transmis aux EPCI membres, et mis à disposition du public au siège social du syndicat, 9 rue Voltaire 27000 EVREUX.

Le présent rapport donnera des indications sur la situation financière globale du SMABI et sur les engagements financiers des membres et partenaires du syndicat mixte. Après une présentation synthétique des principaux projets pour l'année 2025, il sera fait un point sur les effectifs de la collectivité pour mener à bien les actions prévues. Cette présentation sera complétée par un état de la dette du syndicat.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

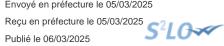


Table des matières

app	port d'orientation budgétaire 2025	2
A.	Situation internationale et nationale :	4
l.	. Situation mondiale :	4
II	I. Situation nationale :	4
II	II. Projet de loi de finances 2024	5
В.	Analyse des résultats 2024 du Budget principal	6
Į\	V. Réalisation budgétaire des dépenses de fonctionnement	6
V	V. Réalisation budgétaire des recettes de fonctionnement	
V	/I. Réalisation budgétaire des dépenses d'investissement	8
V	/II. Réalisation budgétaire des recettes d'investissement	
V	/III. Résultats provisoires 2024	9
C.	Les grandes orientations budgétaires 2025	11
I)	X. Des dépenses de fonctionnement contenues	11
Х	C. Les recettes de fonctionnement	
Х	(I. Un programme d'investissement soutenu	13
D.	Point de situation des conventions ouvertes auprès des financeurs au 18/02/2025	16
E.	Endettement	
F.	Trésorerie	16
G. DG	Budget 2054 : Projection des participations 2025 (avec mise à jour des informations issues des t F) :	
Н.	Conclusion	17

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025



A. Situation internationale et nationale :

Situation mondiale: I.

En 2024, l'économie mondiale reste marquée par des défis importants, bien que certains signes de stabilisation apparaissent:

- 1. Croissance modérée mais fragile: La croissance mondiale est estimée à environ 3,1 % pour 2024, un niveau similaire à 2023, mais inférieur à la moyenne historique. Cette stabilité est soutenue par une désinflation progressive et des attentes d'assouplissement des politiques monétaires dans certains pays. Cependant, des risques liés aux tensions aéopolitiques, à la volatilité des marchés financiers et à la situation immobilière en Chine pèsent sur les perspectives.
- 2. Inflation en déclin mais encore présente : Les efforts pour réduire l'inflation ont porté leurs fruits, notamment dans les pays avancés comme les États-Unis et la zone euro, où elle ralentit. Toutefois, dans les pays émergents, les coûts d'emprunt élevés continuent d'exercer une pression sur les investissements et la consommation.
- 3. Tensions géopolitiques et économiques: Les impacts de la fragmentation économique mondiale, exacerbée par le protectionnisme croissant, continuent de limiter le commerce international et les chaînes d'approvisionnement. Ces effets sont amplifiés par les conflits géopolitiques, notamment en Europe de l'Est et au Moyen-Orient.
- 4. Régions contrastées :
 - a) L'Asie du Sud et de l'Est maintient une croissance robuste, portée par la demande intérieure en Inde et par des exportations de services en reprise. En revanche, la croissance ralentit en Chine en raison de problèmes structurels.
 - b) Les économies d'Amérique latine, freinées par des contraintes budgétaires et des taux d'intérêt élevés, voient leur expansion ralentir à environ 1,6 %.
 - c) En Afrique subsaharienne, une légère amélioration est prévue, avec une croissance atteignant 3,5 %, malgré des défis liés aux prix des denrées alimentaires et à la gestion de la dette.
- 5. Défis climatiques et transition verte : Les catastrophes naturelles accrues par le changement climatique impactent de nombreux secteurs, notamment l'agriculture et le tourisme. La transition vers des modèles économiques durables reste lente, bien qu'urgente pour stimuler la résilience économique.

Ces tendances appellent à une coordination renforcée des politiques monétaires et budgétaires, des réformes structurelles pour améliorer la productivité, et des investissements dans la transition écologique pour une croissance durable.

Situation nationale:

En 2024, la situation économique en France montre des signes de résilience malgré un contexte complexe. Voici les principaux points à retenir :

- Croissance économique modeste mais stable : La croissance du PIB est estimée à 1,1 % pour 2024, soutenue principalement par le commerce extérieur et les dépenses publiques. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ont également contribué à une accélération ponctuelle de l'activité, suivie d'un ralentissement au dernier trimestre. Pour 2025, une légère diminution à 1 % est prévue, alimentée par la reprise de la consommation des ménages grâce à la baisse de l'inflation.
- Inflation en net recul: Après avoir culminé à 4,9 % en 2023, l'inflation est projetée à environ 2 % en 2024, avec une baisse significative des prix des produits alimentaires et manufacturés. Cela devrait soutenir le pouvoir d'achat et relancer progressivement la consommation intérieure.

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

3. Pressions sur les finances publiques : Le déficit public reste éle la consolidation sont attendus pour réduire ce chiffre a 5,5 % en 2025. ce chiffre à 5,5 % en 2025. L'endettement public et les défis structurels, notamment liés à la transition écologique, pèsent sur les marges de manœuvre budgétaires.

- Investissements freinés par les taux d'intérêt élevés : Bien que les besoins structurels (transition numérique et verte) continuent de stimuler les investissements, leur rythme est ralenti par les conditions de financement moins favorables. Une amélioration est attendue à moyen terme, grâce à une baisse prévue des taux directeurs.
- 5. Emploi et marché du travail : Le taux de chômage reste bas, proche de son niveau le plus faible en 40 ans. Les efforts de formation et de réformes structurelles ont contribué à maintenir cette dynamique positive malgré le ralentissement économique global.

En résumé, la France se trouve dans une phase de transition avec des perspectives économiques prudentes pour 2024 et 2025, marquées par une maîtrise progressive de l'inflation, un soutien temporaire de la demande extérieure, et une vigilance accrue sur les finances publiques.

III. Projet de loi de finances 2025

a) Un effort budgétaire de 60 Md€ pour le redressement des finances publiques

Le PLF 2025 repose sur un effort budgétaire d'ampleur, à hauteur de 60 Md€ d'économies. Les mesures de consolidation porteront prioritairement sur la dépense, qui représente près de 57 % du PIB en France contre moins de 50 % en moyenne dans l'ensemble des pays européens en 2024. Sur les 60 Md€ d'économies à réaliser, les deux tiers (soit environ 40 Md€) seront portés par des mesures de réduction de la dépense publique.

Cet effort en dépense sera partagé entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

En parallèle, les mesures de recettes représentent environ un tiers de l'effort total de consolidation des comptes publics, soit environ 20 Md€. Dans le cadre du partage de l'effort, une participation au redressement collectif sera demandée aux plus grandes entreprises (plus de 1 Md€ de chiffre d'affaires annuel, soit quelques centaines d'entreprises sur 4,5 millions d'entreprises au total) et aux plus hauts revenus (plus de 500 000 € de revenu fiscal de référence par an pour un couple, soit moins de 0,3 % des ménages imposables). Ces mesures seront ciblées, exceptionnelles et temporaires.

b) Accompagner le secteur agricole en sortie de crise

Par ailleurs, plusieurs mesures pérennes visent à soutenir le monde agricole face aux enjeux du changement climatique et du renouvellement des générations et à contribuer à notre souveraineté alimentaire. Parmi ces mesures, peuvent être citées :

- La déduction pour épargne de précaution qui sera renforcée, en permettant l'exonération partielle en cas de mobilisation de l'épargne pour faire face à un aléa climatique ou naturel
- La déduction en faveur des stocks de vaches laitières et allaitantes qui sera rendue plus favorable en vue d'inciter à l'accroissement du cheptel bovin français.

c) Poursuivre la transition écologique

Pour soutenir les ménages et les entreprises face à la crise énergétique, l'État a mobilisé plusieurs leviers, dont un renoncement quasi-intégral aux recettes de l'accise sur l'électricité de 2022 à 2024, pour un coût d'environ 26 Md€.

A compter du 1er février 2025, le projet de loi finances adapte les tarifs normaux d'accise pour garantir une baisse d'au moins 9 % du tarif réglementé de vente d'électricité.

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID: 027-200087252-20250227-25_01-DE

D'autre part, pour encourager la transition énergétique du parc automa de CO2 applicables aux véhicules de tourisme seront renforcés et s'inscriront dans une perspecti pluriannuelle pour offrir de la visibilité aux acteurs économiques.

d) Réduction des dépenses de l'État pour plus d'efficacité

Le projet de loi de finances pour 2025 présente une dépense totale sous norme de 490 Md€ sur le périmètre des dépenses de l'État (PDE), correspondant à une baisse en valeur de 2,5 Md€ à périmètre constant, pour la seconde année consécutive. Cette baisse témoigne de la volonté du Gouvernement de garantir le redressement des finances publiques. Cette évolution, dans un contexte marqué par une prévision d'inflation de +1,8 % en 2025 et par une forte dynamique de la dépense sur certains périmètres (évolution des charges de l'énergie, indexation des prestations sociales, rigidité de certaines programmations), reflète un effort transversal significatif – de l'ordre de 15 Md€ - de maîtrise de la dépense sur l'ensemble des budgets ministériels.

e) Redressement des finances sociales et contribution des collectivités

En 2025, la croissance des dépenses primaires en volume des administrations de sécurité sociale devrait ralentir pour atteindre +0,6 % contre +3,1 % en 2024. Cette croissance limitée s'explique par une stratégie de redressement résolu des finances sociales. Celle-ci passe notamment par une maîtrise accrue des dépenses les plus dynamiques et par la rationalisation des exonérations et réductions de prélèvements sociaux (dites « niches sociales »).

En 2025, les collectivités territoriales seront également amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5,0 % en 2025. Cet effort sera proportionné au poids des collectivités territoriales dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière.

f) Renforcement du pilotage des finances publiques

Enfin, le Gouvernement entend renforcer la gestion des finances publiques par des mesures de suivi régulier de l'évolution des comptes publics, de revue d'efficacité de la dépense et un plan de simplification et de modernisation du service public.

g) Adoption parlementaire:

Après des négociations intenses et l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution par le Premier ministre François Bayrou, le budget 2025 a été définitivement adopté par le Parlement. Le Sénat a approuvé le texte le 6 février 2025, permettant son entrée en vigueur après validation par le Conseil constitutionnel.

B. Analyse des résultats 2024 du Budget principal

IV. Réalisation budgétaire des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
D 011	Charges à caractère général	106 914,90 €
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	247 663,22 €
D 042	Opé. D'ordre de transferts entre sections (Amortissement)	9 059,37 €
D 65	Autres charges de gestion courante	52 021,83 €
D 66	Charges financières	2 110,31 €
D 67	Charges exceptionnelles	0,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	417 769,63 €

La réalisation budgétaire au titre du fonctionnement est de 67,46 %.

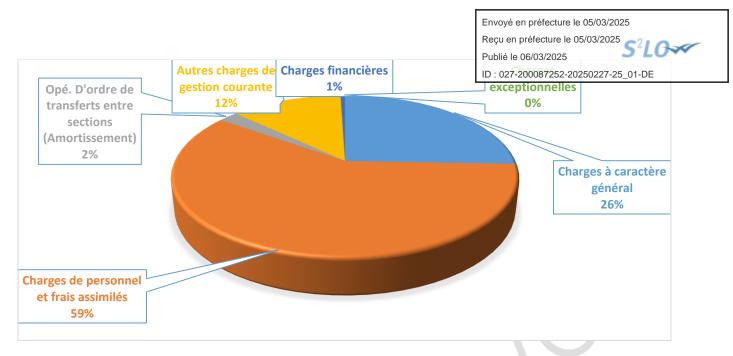


Figure 1 Répartition des dépenses de fonctionnement 2024

Le chapitre D 011 représente 25% du budget total de fonctionnement. Près de 54% de ce chapitre est dédié au travaux de restauration et d'entretien des zones humides en propriété ou gestion par le syndicat dans le cadre de ses compétences (zone humide des Poulies à Damville, Espace Naturel Sensible du fourneau à Mesnils-sur-Iton, Espace Naturel Sensible de la Vallée du Rouloir à Conches-en-Ouche).

Ce chapitre comprend également les dépenses liées à l'organisation des ateliers Eau et Climat du bassin de l'Iton, co-organisés avec les maitres d'ouvrage du bassin, cosignataires du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC Iton 2022-2024). Le montant de cette opération s'élève à 9 000 euros. Ces dépenses comprennent la rémunération des intervenants et les frais de bouche. Ces ateliers sont financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%. Les 20% restants sont partagés entre les cinq cosignataires (Evreux Portes de Normandie (EPN), Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée d'Eure (SIAEVE), la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC), le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif du Sud de l'Eure (SEPASE) et le SMABI.

Les charges de personnel représentent 59 % du budget de fonctionnement du Syndicat soit 247 663 euros. Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante représente 12% du budget de fonctionnement.

V. Réalisation budgétaire des recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
74	Dotations, subventions et participations	463 940,63 €
75	Autres produits de gestion courante	13 379.94 €
77	Produits exceptionnels divers	0,00 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	477 320,57 €

Les principales recettes de fonctionnement du Syndicat correspondent aux subventions et participations (chapitre 74). Dans ce budget 2024, les participations des EPCI-FP ont représenté 320 000 euros au titre du fonctionnement et de l'investissement (en 2024, les cotisations des EPCI ont été regroupées en une seule au titre du fonctionnement pour une gestion facilitée). L'Agence de l'Eau Seine Normandie a versé 116 058,13 euros d'aides correspondant aux aides à l'animation « milieux aquatiques » et « SAGE ITON » dans le cadre de son 11ème programme et du Contrat Territorial Eau et Climat.

VI. Réalisation budgétaire des dépenses d'investissement

CHAPITRE	Budget total 2024	Réalisations	% réalisation
13 Subventions d'investissement*1	10 000,00€	€	0 %
16 Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €	€	0 %
20 Immobilisations incorporelles	223 660,00 €	21 957,00 €	9,81 %
2031 immobilisations incorporelles	1 303 029,00 €	336 563,02 €	25,83 %
INVESTISSEMENT DEPENSES	1 538 189,00 €	358 520,02 €	23,31 %

VII. Réalisation budgétaire des recettes d'investissement

CHAPITRE	Budget total	Réalisations	% réalisation
001 Solde d'exécution reporté	21 872,00 €	0,00 €	
021 Virement à la section de fonction.	165 000,00 €	0,00 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	16 000,00 €	9 059,37 €	56,62 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00 €	1 380,30 €	92,02 %
13 Subventions d'investissement	653 558,00 €	246 279,00 €	37,68 %
45 Opérations pour compte de tiers	680 259,00 €	490 714,00 €	72,14 %
INVESTISSEMENT RECETTES	1 538 189,00 €	747 432,67 €	48,59 %

Le chapitre 10 correspond au versement du FCTVA (1 380,30 euros).

VIII. Résultats provisoires 2024

Résultats d'exécution de l'exercice

		CA 2024 (provisoire)
Fonctionnement		
Dépenses		417 769,63 €
011	Charges à caractère général	106 914,90 €
012	Charges de personnel	247 663,22 €
65	Autres charges de gestion courante	52 021,83 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	9 059,37 €
66	Charges financières	2 110,31 €
Recettes		477 320,57 €
74	Dotations, subvention, et participations	463 940,63 €
75	Autres produits de gestion courante	13 379,94 €
Investissement		
Dépenses		358 520,02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 957,00 €
2031	Immobilisations incorporelles	336 563,02 €
Recettes		747 432,67 €
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 059,37 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 380,30 €
13	Subventions d'investissement	246 279,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	490 714,00 €

Les restes à réaliser

DEPENSES

			1
CPTE	OPERATION	DESIGNATION	RAR
2031	202112	EDD système d'endiguement de Navarre	25 000,00
2031	202203	MOE2022EVREUX (ARISTIDE BRIAND)	15 000,00
2031	202301	MOE 2023 NORMANVILLE	35 000,00
2031	202404	GLISOLLES ETANG MOE2024	3 500,00
2031	202407	RCE NAVARRE 2022	7 000,00
		TOTAL 2031	85 500,00
CPTE	OPERATION	DESIGNATION	RAR
4581	2401	RIPISYLVE 2024	25 000,00
4581	2402	RMAH 2024	120 000,00
		TOTAL 4581	145 000,00
CPTE	OPERATION	DESIGNATION	RAR
2111	202408	TERRAINS NUS (acquisition vallée Rouloir)	90 000,00
		TOTAL 21	90 000,00
CPTE	OPERATION	DESIGNATION	RAR
2312	202305	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT TERRAINS (RESTO BERGES CRAPOTEL)	4 500,00
		TOTAL 23	4 500,00

Publié le 06/03/2025

o25 **5²LO**

RECETTES

CPTE	OPERATION	DESIGNATION	RAR
1323	202301	MOE2023 NORMANVILLE	8 381,00
1323	202305	Restauration berges CRAPOTEL 2023	7 000,00
1323	202408	ACQUISITION 2024 VALLEE ROULOIR	18 000,00
		TOTAL 1323	33 381,00
CPTE	OPERATION	DESIGNATION	RAR
1328	202112	Etude de Danger endiguement Navarre	6 900,00
1328	202208	ACQUISITIONZH2022 DAMVILLE AULNAY	1 300,00
1328	202301	MOE2023 NORMANVILLE	9 260,00
1328	202305	Restauration berges CRAPOTEL 2023	11 100,00
1328	202404	GLISOLLES_ETANG_MOE2024	604,00
1328	202408	ACQUISITION 2024 VALLEE ROULOIR	54 000,00
		TOTAL 1328	83 164,00
CPTE	OPERATION	DESIGANTION	RAR
4582	2201	RCE HOUETTEVILLE	66 500,00
4582	2401	RIPISYLVE 2024	20 000,00
4582	2402	RMAH 2024	67 225,00
		TOTAL 45	153 725,00

RECAP RAR DEPENSES 2024			
СРТЕ	MONTANTS		
2031 85 500,00			
4581 145 000,00			
21	90 000,00		
23	4 500,00		
TOTAL RAR 2024	325 000,00		

RECAP RAR RECETTES 2024			
CPTE MONTANTS			
1323	33 381,00		
1328 83 164,00			
45 153 725,00			
TOTAL RAR 2024	270 270,00		

SOLDE DES RAR : - 54 730.00 €

Le compte administratif provisoire laisse apparaître les résultats suivants :

- En section fonctionnement nous constatons un excédent de + 55 570,97 euros sur l'exercice mais un excédent de + 194 738,38 euros avec intégration 002 reporté n-1 (excédent).
- En section d'investissement nous constatons un excédent de + 388 912,65 euros sur l'exercice et un total de + 410 785,06 euros avec intégration 001 reporté n-1 (excédent).
 - Les restes à réaliser en investissement représentent 325 000 euros en dépenses et 270 270 euros en recettes soit une différence de **54 730 euros**.

Ce résultat laisse donc apparaître un excédent de + 356 055,06 euros en investissement.

A noter une recette perçue en 2024 de 139 000 euros correspondant à une provision pour la réalisation de travaux de restauration de berges sur la commune d'Evreux.

C. Les grandes orientations budgétaires 2025

IX. Des dépenses de fonctionnement plus importantes

Pour mémoire les dépenses de fonctionnement 2024 ont représenté 417 769,63 euros.

Cette hausse correspond à une somme importante au chapitre D 011 dédiée au programme de recherche du BRGM dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de l'étude « Volumes prélevables » ; cette dépense est prise en charge à 100% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

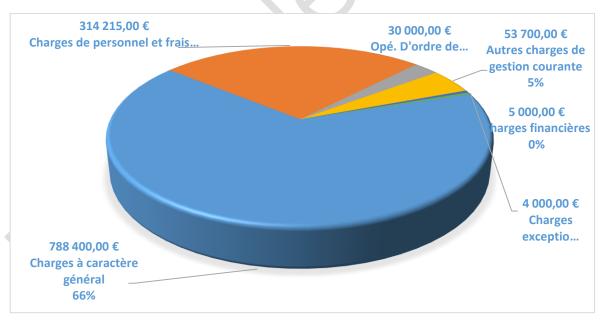
Des frais de personnel également à la hausse dus à l'embauche d'un nouvel agent pour assurer l'animation SAGE et d'un stagiaire rémunéré (mission de 6 mois financé). Ces postes sont financés à 80% par l'AESN.

h) Projections des dépenses de fonctionnement 2025 :

Pour les principaux chapitres, hors virement de section à section, les projections sont :

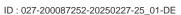
Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Prévisions 2025
D 011	Charges à caractère général	106 914,90 €	788 400,00 €
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	247 663,22 €	314 215,00 €
	Opé. D'ordre de transferts entre sections		
D 042	(Amortissement)	9 059,37 €	30 000,00 €
D 65	Autres charges de gestion courante	52 021,83 €	53 700,00 €
D 66	Charges financières	2 110,31 €	5 000,00 €
D 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025	417 769,63 €	1 195 315 €

Figure 2 Projection des dépenses de fonctionnement 2025 :



Reçu en préfecture le 05/03/2025





i) Projection des dépenses de personnel

Libellé	Réalisé 2024	Propositions 2025
Charges de personnel et frais assimilés		
Cotisations patronales	72 101,75 €	85 715,00 €
Rémunérations principales	166 769,07 €	217 000,00 €
Cotisations CNFPT	3 145,04 €	5 000,00 €
Titres restaurant	5 647,36 €	6 500,00 €
TOTAUX	247 663,22 €	314 215,00 €

La masse salariale comprend l'embauche en 2025 de l'animateur SAGE Iton et d'un stagiaire sur la mission « Etablissement d'une méthodologie générale pour la délimitation et la caractérisation de zones humides sur le bassin versant de l'Iton ».

Caractéristiques des agents permanents:

Etat des effectifs au 01/01/2025	Contractuels		Contractuels		
			CDI	CDD	
Totaux	NB	ETP	NB	ETP	
	1	0.07	3	2	

Au 1er janvier 2025 six agents sont employés par la collectivité, cinq à temps complet et un à temps partiel.

j) Projection des dépenses de fonctionnement courant

Le chapitre 011 concerne les frais liés au fonctionnement courant de la collectivité, tels que les denrées alimentaires, les fluides, les fournitures de petits matériels et équipements, les prestations culturelles, l'entretien et la maintenance des équipements, les assurances, les formations du personnel, les frais d'affranchissement et de téléphonie, etc...

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Proposition 2025
D 011	Charges à caractère général	106 914,90 €	788 400,00 €

77% du budget de ce chapitre sont réservés au programme MORITO (Programme de recherche et développement en partenariat avec le BRGM et financé à 100%). Il s'agit de la mise en œuvre d'un modèle de gestion quantitative des hydrosystèmes de l'ensemble du bassin versant de l'Iton afin de pouvoir, d'une part, gérer de manière durable les ressources en eau captées et d'autre part, protéger celles-ci face aux pressions de l'activité humaine tout en garantissant le développement socio-économique du territoire.

12% de ce chapitre sont réservés aux travaux de gestion des zones humides et d'entretien du SMABI. Ces travaux sont de différentes natures :

- Le retrait des embâcles et autres flottants pouvant générer des problématiques d'écoulement de la rivière lors d'évènements climatiques,
- Gestion des fossés et bassins pluviaux de la Sôgne pour 7000 euros TTC,
- Gestion de l'ENS du Fourneau : écopastoralisme et fauche avec exportation de la végétation de zone humide,

Recu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025



Gestion d'une zone humide sur la commune de La Vacherie situé dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 (écopastoralisme, réfection de mares prairiales et forestières).

X. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées des participations des EPCI-FP membres et des aides à l'animation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Colonne1	Libellé	Réalisé 2024	Propositions 2025
7472	Autres organismes (Région) Le Hom, la Vacherie		3 000,00 €
74741	Communes membres du GFP	320 000,00 €	400 000,00 €
748388	Agence de l'Eau Seine Normandie (+DDTM)	116 058,13 €	744 892,00 €
	AESN – Animation milieux aquatiques et SAGE 2022/2	024 (soldes)	60 800,00 €
	AESN – Animation milieux aquatiques et SAGE 2025		
	(acomptes 20%)		27 432,00 €
	AESN – Animation PAPI		19 000,00 €
	AESN – Etude Volumes prélevables (100%)		620 000,00 €
	AESN – Autres		17 660,00 €
7473	Département – Convention partenariale ENS CD	27 882,50 €	32 000,00 €
TOTAL	Dotations, subventions et participations	463 940,63 €	1 179 892,00 €

La participation des EPCI est proposée à hauteur de 400 000 euros. La recette principale concerne la prise en charge par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de 100% des dépenses relatives au Programme MORITO, soit 52.5 % de du chapitre Dotations, subventions et participations. Les autres recettes concernent les aides aux postes d'animateurs SAGE, milieux aquatiques et PAPI à hauteur de 9%. Les opérations de gestion des zones humides sont soutenues financièrement par l'Agence de l'Eau et l'Europe (Région) pour ce qui concerne le site NATURA 2000 du Hom à La Vacherie et le Département de l'Eure pour les espaces naturels sensibles.

Les aides à l'animation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont maintenues en 2025. L'élaboration du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) dont le SMABI est la structure porteuse en 2025 permettra un financement pluriannuel à compter de 2026. Les versements issus des conventions « Animation » sont effectués ainsi : un 1er acompte de 20% à la signature, un 2nd de 30% sur présentation du bilan d'activité de la 1^{ère} année, un 3^{ème} de 30% sur présentation du bilan d'activité de la 2^{ème} année et le solde de 20% sur présentation du bilan d'activité des 3 années.

A noter que la Région n'intervient plus financièrement dans l'aide aux postes d'animateurs depuis 2023.

XI. Un programme d'investissement soutenu

Le programme d'investissement du SMABI repose sur des opérations sur ses propriétés (aménagement de zones humides), des opérations pour compte de tiers (travaux de restauration de la continuité écologique), des études et des acquisitions de terrains situés en « zone humide » en vue de leur protection.

Les recettes sont basées sur les données connues telles que les dossiers de subventions en cours, les dépenses d'investissement constatées deux années auparavant pour le FCTVA...

Les dépenses s'appuient sur le plan pluriannuel d'investissement :

Envoyé en préfecture le 05/03/2025 Reçu en préfecture le 05/03/2025

250227-25_01-DE

OPERATION	COMMUNE	CONSISTANCE	ESTIMATION € TTC	AESN	CD27	DDTM27	Auto Publié le 06/03/2025 ID : 027-200087252-202
			Total				
ETUDE PREALABLE RCE (Niveau APD)	CHANDAI	Etude sur la totalité du linéaire de l'Iton : 4 km 3 complexes d'ouvrages : Le Grand Moulin, le moulin de Chandai, le Petit Moulin	42 000 €	33 600 €			8 400 €
TRAVAUX RENATURATION	NORMANVILLE	Restauration de la continuité écologique et de la zone humide connexe sur les parcelles du SMABI	900 000 €	688 000 €	40 000 €		218 000 €
TRAVAUX CONFORTEMENT DIGUE BRAS DU GORD	EVREUX	Travaux Digue sur le bras du Gord	120 000 €	<i>(</i> 2)	·	60 000 €	60 000 €
ACQUISITION ZONE HUMIDE	AULNAY SUR ITON/ARNIERES SUR ITON	Acquisition 7 ha ZH	75 000 €	60 000 €			15 000 €

Recu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID: 027-200087252-20250227-25_01-DE

ETUDE PREALABLE RCE Commune de CHANDAI (61)

Depuis l'extension du SMABI sur le territoire de la communauté de communes des Pays de L'Aigle en mars 2023, les techniciens ont été sollicités à plusieurs reprises par des riverains de l'Iton sur la commune de Chandai. Cette commune est concernée par des ouvrages hydrauliques et des biefs en mauvais état et des plans d'eau non régularisés. Les différents sites hydrauliques étant interdépendants, il est envisagé de mener une étude hydraulique à l'échelle de la commune afin d'envisager des travaux conciliant usages et fonctionnalités des milieux. Il s'agit d'une mission de maitrise d'œuvre complète pouvant aboutir à des travaux si un consensus de gestion est trouvé.

TRAVAUX DE RENATURATION Commune de NORMANVILLE

Le SMABI a mené une étude de restauration d'une zone humide constituant un champ d'expansion des crues sur la commune de Normanville. Cette dernière menée en concertation avec les élus de la commune a abouti à un scenario d'aménagement.

Le lit majeur du cours d'eau principal est altéré et ne remplit plus correctement son rôle, et la zone humide associée n'est plus fonctionnelle.

Les principaux enjeux de ce projet seront :

- → La remise en fond de vallée d'un bras accueillant les débits majoritaires avec la continuité écologique,
- → La restauration d'une zone humide dégradée,
- → L'augmentation du champ d'expansion de crue,
- → Le gain optimum de biodiversité.

TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA DIGUE DU BRAS DU GORD

L'étude de dangers du système d'endiguement de Navarre est terminée fixant un niveau de sécurité sur le système existant. Ce niveau de protection est un niveau bas vis-à-vis du diagnostic des différents corps de digue et de sa configuration « sécurisée » actuelle (la digue Est est arasée). Le Syndicat dans ce même temps a finalisé une étude de renaturation pour envisager la neutralisation de l'ouvrage de la scierie et le canal usinier des anciennes usines de Navarre, ouvrages contributifs du système d'endiguement mais non intégrés à l'heure actuelle dans le système. La digue du bras du Gord est surmontée d'une ripisylve vieillissante et inadaptée (peupliers, arbres morts) susceptible de provoquer un sur-aléa. Un ouvrage hydraulique permettant l'alimentation du plan d'eau des domaines, en mauvais état, est également présent dans le corps de digue.

Une étude AVP est en cours pour envisager le rehaussement de protection des digues actuelles pour une crue type 2001.

Pour encadrer le système d'endiguement actuel, un arrêté préfectoral n°DDTM/SEBF/2024-168 dérogeant à l'échéance de caducité de l'autorisation et à la fin de l'exonération de responsabilité prévue par le IV de l'article R562-14 du Code de l'environnement et fixant les prescriptions de sécurité renforcée du système d'endiguement situé sur les communes d'Arnières-sur-Iton et Evreux a été pris le 14 novembre 2024. La caducité de l'autorisation est reportée au 1^{er} juillet 2025 sous réserve d'engagement avant cette date des travaux suivants :

- Réparation de la vanne sur le bras du Gord qui alimente l'étang,
- Réparation du point d'affaissement observé dans le parement amont à l'extrémité Est du merlon du bras du Gord.

Les travaux doivent être réalisés avant fin 2025. L'objectif est de déclencher la phase PRO de l'étude relative au rehaussement du niveau de protection pour envisager prioritairement des travaux sur le bras du Gord afin d'obtenir la configuration finale et éviter de devoir réaliser des travaux dits de «réparation». Les travaux d'abattage sont quant à eux programmés pour septembre.

ACQUISITION ZONES HUMIDES – ARNIERES-SUR-ITON

Projet d'acquisition de zones humides (7ha) dans un secteur à fort enjeu « biodiversité/protection de la ressource ».

D. Point de situation des conventions ouvertes auprès des financeurs au 18/02/2025

Financeurs	Nbre de conventions ouvertes	Montant attendu	Trop perçu
AESN	16	1 618 533,00 €	-
DPT 27	6	41 619,00 €	-
DDTM	3	29 117,00 €	-
TOTAL GLOBAL	25	1 689 270,00 €	-

E. Endettement

Une ligne de trésorerie a été conclue en 2024, utilisée d'avril à octobre ; il est proposé au comité syndical à la date de ce débat d'orientation budgétaire de contractualiser une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 350 000 €.

F. Trésorerie

Trésorerie du SMABI au 31/12/2024 : Situation du compte 515 : 635 915 euros.

G. Budget 2025: Projection des participations 2025 (avec mise à jour des informations issues des fiches DGF):

La contribution des adhérents résulte de l'ensemble des réajustements effectués en dépenses et en recettes et affectant le fonctionnement général de la structure, mais aussi les opérations et actions inscrites en fonctionnement et en investissement. Elle est calculée par application des règles fixées dans les statuts actuels du syndicat.

Nous proposons pour le budget 2025, une participation fixée à 400 000 euros.

EPCI Membres	Représentativité	Participation 2024	Participation 2025
Evreux Portes de Normandie (EPN)	45,57 %	146 963 €	182 278 €
CdC Roumois Seine	0,68 %	0€	2 665 €
CdC Pays de Conches	13,30 %	42 610 €	53 213 €
CdC Interco Normandie Sud Eure	22,91 %	73 952 €	91 654 €
CdC Bernay Terres de Normandie	0,81 %	2 614 €	3 244 €
CdC du Pays du Neubourg	8,74 %	27 898 €	34 972 €
CdC des Pays de l'Aigle	7,99 %	25 964 €	31 974 €
Total	100,00 %	320 000 €	400 000 €

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID: 027-200087252-20250227-25_01-DE

H. Conclusion

Le SMABI poursuit son développement pour exercer pour le compte de ses membres, la compétence GEMAPI, à une échelle de gestion cohérente. Le Syndicat maintient un investissement soutenu avec la réalisation de projets ambitieux tous les ans. Une nouvelle étape est franchie, avec le portage de l'étude « volumes prélevables » financée par l'Agence de l'Eau positionnant le SMABI comme l'acteur central de la gestion de l'eau sur le bassin. Le recrutement d'un animateur SAGE va permettre de réviser le document et redonner un nouvel élan à la Commission Locale de l'Eau et encourager les différents maîtres d'ouvrage du bassin d'œuvrer collectivement à la protection de la ressource en eau.

Les derniers évènements climatiques et les crues de janvier 2025 ont démontré la nécessaire implication du SMABI pour répondre aux problématiques des élus du bassin.

La prochaine étape, dans le cadre du PAPI, sera de renforcer le rôle du SMABI dans la réalisation d'aménagements sur le bassin en œuvrant pour une hydrologie régénérative basée sur les solutions fondées sur la nature.



REPUBLIQUE FRANCAISE EURE

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID: 027-200087252-20250227-25_01-DE

SYNTHESE DU RAPPORT BUDGETAIRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)

Séance du 27 Février 2025	Nombre de délégués
Annexe Délibération n°25_01	En exercice : 7
Convocation : 19 Février 2025	Présents ou représentés : 5
Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2025	Absents : 2

Contexte et Objectifs

Le ROB 2025 vise à présenter les grandes orientations budgétaires du SMABI pour l'année à venir, en s'appuyant sur l'analyse des résultats de 2024 et les perspectives financières. Ce document précède le vote du budget, permettant un débat sur les priorités et les engagements financiers du syndicat.

Conjoncture Internationale et Nationale

En 2024, l'économie mondiale affiche une croissance modérée (3,1 %) malgré des tensions géopolitiques et une inflation en baisse dans les pays avancés. En France, la croissance est stable (1,1 %), soutenue par le commerce extérieur et les dépenses publiques, tandis que l'inflation diminue (2 % en 2024). Cependant, le déficit public reste élevé (6,1 % du PIB).

Analyse des Résultats 2024

- **Dépenses de Fonctionnement** : 417 769,63 € réalisés (67,46 % du budget). Les charges de personnel représentent 59 % des dépenses totales.
- Recettes de Fonctionnement : 477 320,57 €, principalement issues des participations des EPCI et des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- Investissements : 23,31 % du budget réalisé, avec un total de 358 520,02 € en dépenses et 747 432.67 € en recettes.
- **Résultats Financiers** : Excédent de 55 570,97 € en fonctionnement et de 388 912,65 € en investissement.

Orientations Budgétaires 2025

- **Dépenses de Fonctionnement** : Augmentation prévue à 1 195 315 €, due à un programme de recherche (MORITO) et à l'embauche de nouveaux agents.
- Recettes de Fonctionnement : Estimées à 1 179 892 €, avec une hausse des participations des EPCI (400 000 €) et un financement accru de l'Agence de l'Eau pour le programme MORITO.
- **Investissements**: Programme ambitieux axé sur l'aménagement des zones humides, la restauration écologique, et l'acquisition de terrains pour leur protection.

Endettement et Trésorerie

Une ligne de trésorerie a été conclue en 2024, utilisée d'avril à octobre. Proposition de contractualiser une nouvelle ligne de 350 000 € en 2025. Trésorerie au 31/12/2024 : 635 915 €.

Conclusion

Le budget 2025 reflète une dynamique de développement durable avec des investissements soutenus dans la gestion des milieux naturels et une augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement. La participation des EPCI est fixée à 400 000 € pour équilibrer le budget global.

